

LES TENUES DES JOUEURS

GÉNÉRALITÉ

L'arbitre, dans chaque concours, doit s'assurer que les joueurs aient une tenue correcte.

CHAMPIONNATS de FRANCE

Les joueurs qualifiés ainsi que les délégués devront être revêtus de la tenue remise par leur Ligue ou Comité Départemental et porter leur identification.

Cette tenue uniforme par équipe s'entend : d'un haut avec manches au moins courtes, d'un pantalon ou pantacourt au moins en dessous du genou et de chaussures fermées.

S'ils sont de mêmes couleurs et de même conception, les joueurs peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson.

L'identification du Comité ou de la Ligue sur les vêtements des joueurs qualifiés et des délégués devra être obligatoirement sérigraphiée, sublimée, brodée, cousue ou collée

Les « blue-jeans » (de couleur bleue) sont totalement interdits.

Le short n'est autorisé que dans les compétitions réservées aux catégories jeunes.

Les stickers publicitaires (autocollants) ne sont pas autorisés sur les maillots.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

NATIONAUX

Le deuxième jour, à partir des 1/8ème de finale, les joueurs devront porter un haut identique avec manches au moins courtes, le short étant interdit sauf pour les nationaux jeunes.

Des chaussures fermées sont obligatoires dès le début de la compétition.

En cas de non respect, le jury sera habilité à exclure l'équipe de la compétition.

RÉGIONAUX

Les joueurs devront porter **un haut identique dès les 1/4 finales**, avec manches au moins courtes et des chaussures fermées, le port du short est autorisé.

En cas de non respect, le jury sera habilité à exclure l'équipe de la compétition

CHAMPIONNAT DES CLUBS

Les joueuses et joueurs participant aux différentes rencontres de tous les niveaux **CDC, CRC et CNC** doivent être habillés avec **au moins un haut identique portant l'identification du club** y compris pour les Tête à Tête.

Le port de publicité est autorisé suivant nos textes en vigueur.

Le « blue-jean » (de couleur bleue) est interdit dans les phases finales du CNC.

Proposé par la C.N.A et approuvé par le Comité Directeur de novembre 2011

COUPE DE FRANCE

Dès le premier tour départemental, les joueurs doivent **au moins être vêtus d'un haut identique permettant d'identifier le club**. Le port de tenues publicitaires est autorisé dans la mesure où elles respectent les lois et règlements nationaux en vigueur, notamment quant à l'interdiction des publicités pour le tabac et les alcools.

Pour la finale nationale, les joueurs ont l'obligation de jouer avec les tenues fournies par l'organisateur (blue-jean interdit) et d'accepter les publicités apposées. Toutefois, les clubs ont la possibilité de porter une publicité identique pour tous les joueurs sur la manche gauche de 24 cm². Cette publicité ne peut être concurrentielle des partenaires de la F.F.P.J.P.

VOICI QUELQUES EXEMPLES

Proposé par la C.N.A et approuvé par le Comité Directeur de novembre 2011



ACCEPTÉ

Proposé par la C.N.A et approuvé par le Comité Directeur de novembre 2011



ACCEPTÉ
Nationaux et Régionaux

Proposé par la C.N.A et approuvé par le Comité Directeur de novembre 2011

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL



Délavé



ACCEPTÉ

Proposé par la C.N.A et approuvé par le Comité Directeur de novembre 2011



MANQUE LOGO

REFUSÉ

Proposé par la C.N.A et approuvé par le Comité Directeur de novembre 2011



Couleur différente

REFUSÉ

Proposé par la C.N.A et approuvé par le Comité Directeur de novembre 2011



ACCEPTÉ

Proposé par la C.N.A et approuvé par le Comité Directeur de novembre 2011



MANQUE LOGO



REFUSÉ

Proposé par la C.N.A et approuvé par le Comité Directeur de novembre 2011



Manches de couleurs différentes

REFUSÉ

Proposé par la C.N.A et approuvé par le Comité Directeur de novembre 2011

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL



Manches
longues
dans le
même ton
que le maillot



ACCEPTÉ

Proposé par la C.N.A et approuvé par le Comité Directeur de novembre 2011



Manches
longues
de couleur
différente
du maillot



REFUSÉ

Proposé par la C.N.A et approuvé par le Comité Directeur de novembre 2011



Pas de publicité sur le troisième sweat

REFUSÉ

Proposé par la C.N.A et approuvé par le Comité Directeur de novembre 2011

Bermuda



Short



Pantacourt



Pantalon



REFUSÉ
sauf régionaux et
départementaux

ACCEPTÉ

Proposé par la C.N.A et approuvé par le Comité Directeur de novembre 2011



Épaules dénudées



REFUSÉ



Proposé par la C.N.A et approuvé par le Comité Directeur de novembre 2011

Talon ouvert



Chaussure ouverte



INTERDIT

Chaussure fermée

OBLIGATOIRE



Proposé par la C.N.A et approuvé par le Comité Directeur de novembre 2011